

**Title:** Territoire de Gatsibu. Rapport etabli en reponse au questionnaire adresse en 1929 par M. le Gouverneur de Ruanda-Urundi a l'Administrateur du territoire de Gatsibu, M. Stoffin. 27 pages.

**URL:** <https://ufdc.ufl.edu//AA00002257/00001>

**Site:** University of Florida Digital Collections

Rapport établi  
en réponse au  
Questionnaire adressé en 1929  
par M. le Gouverneur du  
Ruanda - Urundi  
à l'Administrateur du  
Territoire de G A T S I B U  
(Mr STOPPIN)

-----

Gatsibu.

- 1 -

A: Documentation Cartographique.Question 2

Le territoire de Gatsibu peut être mis en valeur par l'installation d'organismes agricoles principalement au Mutara où des grandes étendues de terres sont inoccupées pour le moment. Les cultures de café, coton, sisal réussiraient bien dans cette partie du territoire on y rencontre la savane bûisée. Des pâturages s'y rencontrent également. L'élevage y réussirait certainement en employant les méthodes européennes. Le seul obstacle qui pourrait intervenir est le manque d'eau au Mutara, les rivières qui s'y rencontrent étant épuisées pendant la saison sèche.

Le Rukiga, Ndorwa, Mubari, Buganza pourraient être mis en valeur d'une façon plus rationnelle en y créant des zones de protection avec en certains endroits des fermes modèles (agriculture, élevage) éducation de l'indigène. La province de la Kagera conviendrait aux cultures de manioc et de sisal. Le climat y est assez malsain à cause des nombreux marais et moustiques. Le reboisement est possible dans plusieurs endroits du territoire.

Industriellement: Le territoire est exploité industriellement par le Symiru et ses différents groupes, par des recherches de la cassitérite Aux mines de Bujumo et de Bugalula: des galeries sont ouvertes dans les collines et le minerai d'étain sera bientôt extrait de façon moderne.

a) Plusieurs chutes et rapides d'une certaine importance se trouvent en territoire de Gatsibu et pourraient être utilisés pour la production de la force motrice ou l'établissement de barrages permettant l'irrigation de grandes étendues.

Principales chutes et rapides :

1) Rivière Gisuma près du gîte de Bulimbi: 3 chutes dont une de 30 mètres de hauteur environ. Débit de plusieurs mètres cubes à la minute  
2) Rivière Kwange: colline Mugina: 1 chute d'environ 7 mètres de hauteur: débit quelques mètres cubes à la minute.

3) Rivière Muvumba: entre les collines Bushara et Ndogo au Ndorwa: environ 2 mètres de hauteur: débit plusieurs mètres cubes à la minute.

4) Les rapides de la Kagera près de l'embouchure de la Kakitumba: ces rapides se trouvent plutôt dans le chenal anglais.

b) Les seules rivières ayant un débit valant la peine d'être enregistré et qui déversent de l'eau en toute saison sont:

La Muvumba-Kakitumba-Kagera-Wararu-Ngoma-Gisuma-Kwange et Ntaruka. Les rivières qui dessèchent complètement pendant une partie de l'année sont : La Kalangaza-Rwagitima-Uruwindi-Nyamweru (au Mutara) Tshinzinga (Ndorwa).

Ces premières rivières ont un débit assez important qui est plus grand pendant la saison des fortes pluies que pendant la saison sèche. C'est ainsi qu'au Pont Léopold (Poste douanier) la différence de niveau de la rivière (fortement encaissée) est d'environ 4 mètres (fortes crues mars-avril).

c) Le tiers du terrain du territoire est de composition granitique. Les bas fonds composés en grande partie de latérite en grenailles: peu fertile.

Les sommets des collines sont généralement composés de bonne terre argileuse. L'épaisseur de la couche arable est faible et variable. Une grande partie des terres du Mutara est de composition peu fertile et parsemée de termitières; une bonne partie des marais est susceptible de drainage simple.

Gatsibu.

-2-

B. ORGANISATION POLITIQUE ET POLITIQUE INDIGENE.

3. Le territoire de Gatsibu a été créé en 1917 et peu après l'occupation Belge.  
En 1921 une partie des provinces du Mutara, du Buganza, du Ndorwa et du Mubari sont passées aux autorités Britanniques.  
Fin 1923, le territoire de Gatsibu a acquis son étendue et limites actuelles, suite à la rétrocession des territoires cédés en 1921 aux Anglais.
4. Un cahier de renseignements politiques se trouvant aux archives du poste de Gatsibu donne quelques indications concernant les Chefs du territoire en 1917. Après cette année ce registre n'a plus été tenu. Nous ne trouvons que les rapports annuels pour nous guider.
5. Lors de la création du territoire la même organisation existait que, celle de ce jour, sauf que les pouvoirs du Sultan ont été limités. Lors de la création du territoire, les Batutsi étaient les Chefs politiques dont l'autorité était acceptée.
6. Les principaux changements politiques survenus avant l'établissement de la situation actuelle sont: Réduction des Journées de l'UBUTAKA, création de tribunaux indigènes, suppression des "IBIKINGI", diminution des prestations. Ces changements ont été faits dans l'intention d'améliorer la situation jadis peu enviable des BAHUTU.
7. Les Chefs de Poste et Administrateurs se sont succédés comme suit depuis la création du territoire de Gatsibu : Le sous-officier Bedoret, le Lieutenant Massy, l'Agent militaire Van Temme, Monsieur Massart, Monsieur Deben, Monsieur Berdekens, Monsieur Wouters, Monsieur Massart et Stoffin.  
Rien d'intéressant à signaler pour le 2e et 3e alinéa.
8. L'administrateur actuel est entré en fonctions au territoire de Gatsibu en février 1928.
9. Le territoire est divisé en sept provinces qui sont :  
Le Buganza, le Mutara, le Rukiga, le Buyaga, le Ndorwa, le Mubari et la province de la Kagera.  
Ces sept provinces sont à leur tour divisées en douze chefferies importantes plus une quantité de collines appartenant à des gens du Sultan Musinga. Parmi ces chefferies quatre sont formées d'un certain nombre de collines réunies, ce sont les chefferies de Luwinsangoka-Buzizi-Lutayaswaga et Gahuka.  
Les huit autres sont composées de collines dispersées dans le territoire de Gatsibu et qui sont, les chefferies de: Lukarakamba, Kwabusisi, Kitarire, Nturo, Lwabutogo, Kalisa, Kananula, et Lwampungu.
10. La chefferie de Gahuka ou de la Kagera est composée des Banyambo, qui sont originaires du Karagwe-autre lanque et autres moeurs que les Banyaruanda, donc reposant sur des bases ethniques.  
Les autres chefferies sont composées de clans Banyaruanda et dans les chefferies de Lutayaswaga, Lwampungu, Nturo et Lukarakamba on trouve les Bahira habitant le long de la frontière de l'Uganda au Ndorwa, dont ils sont originaires. Ces chefferies reposent donc en même temps, en partie sur les bases ethniques et sur des contingences politiques ou économiques.
11. Les limites administratives du territoire de Gatsibu ne sont pas déterminées de façon précise. Il en résulte que l'administrateur rencontre beaucoup de difficultés dans l'exercice de ses fonctions, autant politiquement qu'économiquement. Je suppose qu'il y a moyen de

- 3 -

remédier à cet état de choses en essayant de former des chefferies placées chacune sous l'autorité d'un même chef et exerçant ses fonctions dans un seul et même territoire. Résultat pouvant être obtenu au moyen des échanges de collines entre différents territoires, système se pratiquant déjà pour le moment. Il est incontestable que cette méthode demandera du temps avant son exécution complète et sera accompagnée de certaines objections de part et d'autre.

12. Les limites administratives du territoire n'épousent pas toujours les limites des circonscriptions indigènes. Un certain nombre de sous-chefs du territoire de Gatsibu, comme généralement le cas se présente dans tout le Ruanda, dépendent coutumièrement de chefs d'un autre territoire. Aussi certains de nos chefs possèdent des collines ou des terres en dehors de notre ressort. Les collines situées dans le territoire de Gatsibu et qui relèvent de l'autorité de chefs indigènes résidant hors de ses limites ont rarement été visitées par ces chefs. C'est ainsi que depuis notre présence en territoire de Gatsibu (février 1928) jusqu'à ce jour, nous n'avons pas encore eu l'occasion de voir ici les chefs Nturo, Kitatire et Rwabusizi et qui possèdent pourtant un nombre important de collines en territoire de Gatsibu. Il serait cependant souhaitable, que ces chefs visitent régulièrement et au minimum une fois par an, leurs propriétés, ceci pour plus d'une raison, entre autres, pour des raisons politiques, économiques ou pour régler des différends importants surgis entre des sous-chefs.

13. Les grands chefs importants actuellement à la tête des provinces indigènes et des chefferies sont :

|    |              |          |    |            |    |                          |   |
|----|--------------|----------|----|------------|----|--------------------------|---|
| a) | Lukarakamba  | résidant | en | territoire | de | Gatsibu                  |   |
| b) | Lugwisangoka | "        | "  | "          | "  | "                        | " |
| c) | Lutayaswaga  | "        | "  | "          | "  | "                        | " |
| d) | Gahuka       | "        | "  | "          | "  | "                        | " |
| e) | Kalisa       | "        | "  | "          | "  | "                        | " |
| f) | Kananula     | "        | "  | "          | "  | "                        | " |
| g) | Buzizi       | "        | "  | "          | "  | Nyafiza                  |   |
| h) | Lwabusizi    | "        | "  | "          | "  | <del>Nyanza</del> Kigali |   |
| i) | Kitatire     | "        | "  | "          | "  | Nyanza                   |   |
| j) | Nturo        | "        | "  | "          | "  | "                        |   |
| k) | Lwambutogo   | "        | "  | "          | "  | Kigali                   |   |
| l) | Lwampungu    | "        | "  | "          | "  | "                        |   |

Gatsibu.

- 4 -

Question 14.

FICHE BIOGRAPHIQUE DU CHEF LUKARAKAMBA.

représentant de Musinga en territoire de Gatsibu.

- a) Mututsi, famille des Abagesera
- b) Lukarakamba est descendant d'un ancien "mwami" qui régnait au Kiska (Rukira) du temps que le nommé Kigeli Ndararasa régnait comme mwami du Ruanda (34° roi du Ruanda). La mère de Kigeli Ndararasa était Abagesera, donc de la même famille que Lukarakamba. Une fille du chef Lukarakamba, nommée Gwamama est une des femmes du mwami actuel Musinga; une soeur de Lukarakamba était une des femmes de Musinga: cette femme nommée Gikwandzi est morte et a laissé à Musinga un fils âgé d'environ 9 ans et qui se trouve pour le moment chez son père Musinga.
- c) Lukarakamba n'est pas lettré -il ne sait pas lire ni écrire.
- d) caractère normal: vieille école: assez dévoué: exécute régulièrement les ordres donnés: a assez bien d'autorité sur ses administrés: très observateur: bien disposé envers l'autorité européenne.
- e) âgé d'environ 45 ans: polygame: a 3 femmes - 4 fils et 2 filles.
- f) Le père de Lukarakamba, le nommé Rusekamondji ayant été dépossédé de ses biens à la colline Gitebwe en territoire de Gatsibu par le chef Rwatangabo, est allé s'installer auprès du roi à Nyanza. Rwatangabo n'ayant pas d'enfants est remplacé après sa mort par un nommé Petamatshumu, suivant de Musinga, et indiqué par ce dernier pour prendre la succession de Rwatangabo. Après la mort de Petamatshumu, le nommé Muligo, son fils lui succède. En 1921 Muligo s'étant retiré dans le Kiska après avoir abandonné son commandement en territoire de Gatsibu, Lukarakamba fut envoyé par le roi Musinga de Nyanza pour prendre le commandement des collines de Muligo en territoire de Gatsibu. Depuis lors, Muligo se trouve au Karagwe chez les Anglais.
- h) Lukarakamba a été nommé par Monsieur le Résident Mortehan sur proposition de Nyanza.
- i) Tout laisse supposer que le chef Lukarakamba est encore attaché aux anciennes pratiques de magie ou de sorcellerie.
- j) Attitude envers les Missions des différents cultes: Lukarakamba ne s'intéresse que peu dans ces questions. Il vit sur le même pied avec les diverses missions: paraît être cependant peu partisan de la conversion de ses administrés.
- k) Est en bon rapport avec le mwami: est bien vu à Nyanza. Il doit avoir des communications avec Nyanza, partie verbalement, partie par correspondance (jamais par voie postale). Si des correspondances sont échangées jamais l'administrateur n'en reçoit communication. Les communications écrites ou verbales sont donc échangées par l'intermédiaire d'hommes de confiance de part et d'autre. Ces amis saires sont inconnus de l'administration.
- l) Lukarakamba n'a pas de rapports, que je sache, avec les autorités indigènes des colonies voisines.
- m) Lukarakamba est le chef qui commande le plus grand nombre de collines en territoire de Gatsibu. Il a sous son commandement direct 55 collines. Les sous-chefs de Lukarakamba: Kakonyera et Mushulu dirigent chacun respectivement 17 et 31 collines. Donc la chefferie de Lukarakamba est composée de 103 collines. Ces collines sont dispersées sur tout le territoire de Gatsibu. Il ne serait pas possible de donner la superficie même approximative de ces 103 collines.  
Contribuables en 1928 : environ 10.500.

- 5 -

## Gatsibu.

- n) Richesses personnelles: possède personnellement 459 têtes de bétail et 200 inyambo: 6 collines lui appartiennent également en pleine propriété. Vit d'une façon rangée, sans faire des dépenses inutiles.
- o) Lukarakamba se soumet d'habitude de bonne volonté aux ordres de l'autorité indigène supérieure: c'est au moins notre conviction à ce sujet.
- p) Se soumet sans trop de difficultés aux ordres divers donnés par l'autorité européenne.
- q) Lukarakamba n'a jusqu'à présent encouru aucune sanction. De temps à autre il encourt un avertissement qui généralement suffit. Quand une amende en bétail est infligée, l'administration s'entoure, ceci dans la mesure du possible, de la certitude que l'amende est payée par le chef puni. Les amendes infligées en bétail atteignent généralement leur but.
- r) Il exerce son autorité d'une façon assez régulière sur ses sujets. Les résultats obtenus avec le chef Lukarakamba sont très satisfaisants. Le chef Lukarakamba qui atteint un certain âge a parfois des difficultés avec les Batutsi de la jeune génération. Ceci naturellement suite au degré de développement intellectuel qu'atteignent les jeunes Batutsi, qui ne suivent plus en général les anciennes coutumes et croyances en vigueur avant l'arrivée des Européens.
- s) Lukarakamba est assez consciencieux dans l'exercice de ses fonctions de juge des tribunaux indigènes. Comme tout Mututsi il est cependant à surveiller en certains cas.

Gatsibu.

FICHE BIOGRAPHIQUE DU CHEF KANANULA.

- a) Mutusi, famille des Abayigia.
- b) neveu de Sahaha qui descendait en ligne directe de Ndabarasa (34<sup>e</sup> roi du Ruanda). Sahaha devenu trop vieux pour gérer ses collines en territoire de Gatsibu aurait cédé son commandement à son fils Seniamiganda pour le moment inapte de gérer. Kananula a été désigné provisoirement depuis avril 1928 pour gérer les collines de son oncle Sahaha.
- c) Kananula est illettré: ne sait ni lire ni écrire.
- d) Caractère fier, type pur du Mututai, assez lent dans l'exécution des ordres donnés: est cependant de bonne volonté. A assez bien d'autorité sur ses administrés. Dévoués à l'autorité européenne, Doit être en bonnes relations avec Nyanza.
- e) Agé d'environ 30 ans: monogame: 1 femme 3 enfants.
- f) Son dévouement à l'autorité européenne en remplaçant son oncle Sahaha dans l'administration de sa communauté.
- g) a été mis à l'essai pour diriger la communauté de son oncle Sahaha en attendant que le fils de Sahaha, le nommé Seniamiganda soit capable de diriger.
- h) a été mis provisoirement au commandement de la chefferie en avril 1928 lors d'une inspection en territoire de Gatsibu par Monsieur le Résident Mortehan, et ce après que Seniamiganda avait été condamné à 7 jours de servitude pénale et 200 frs d'amende pour refus de convocation officielle.
- i) Paraît être plus moderne que le chef Lukarakamba et avoir abandonné son attachement aux anciennes coutumes.
- j) Paraît être en bonnes relations avec la Mission Protestante de la CMS de Gahine, sans cependant exercer de l'influence sur ses administrés.
- k) Paraît être en bons termes avec le mwami et en est bien vu. J'ignore s'il y a échange de correspondances avec Nyanza. En tout cas la teneur n'en est jamais communiquée à l'Administrateur. N'en voie jamais rien par la voie postale. Les communications se font certainement par l'intermédiaire d'hommes de confiance qui sont in collus à l'autorité européenne.
- l) Paraît n'avoir aucun rapport avec les autorités indigènes des colonies voisines.
- m) commande 9 collines dont 6 situées dans le Mutara et 3 dans le Rukiga: collines assez dispersées et donc difficile à donner la superficie exacte.  
Contribuables en 1928 : environ 1600.
- n) Richesses personnelles: bétail: 102; une bicyclette. Possède la colline de Gabiro. Train de vie ordinaire.
- o) Paraît se soumettre régulièrement aux ordres de l'autorité indigène supérieure.
- p) a généralement besoin d'un avertissement avant l'exécution des ordres donnés par l'autorité européenne, sans cependant être de mauvaise volonté.
- q) au mois d'août dernier a été puni d'une amende d'une génisse pour négligence dans la fourniture des porteurs et de travailleurs de la route. Autrement rien à signaler pour cette rubrique. Les amendes en bétail atteignent généralement leur but. La tête de bétail donnée en amende appartenait au chef Kananula.



- 7 -

Gatsibu.

- r) Kananula exerce son autorité avec beaucoup de bonté sur ses sujets et obtient d'assez bons résultats: aucune plainte d'abus n'a été portée jusqu'à présent à son sujet. Est très serviable pour tous les européens en général. Etant assisté et conseillé par l'autorité européenne peut devenir un bon chef.
- a) Remplit convenablement sa mission de juge au tribunal indigène.
-

Gatsibu.

- 8 -

FICHE BIOGRAPHIQUE DU CHEF LUTAYASWAGA:

- a) Mututsi : famille des Abatsobe.
- b) Parent du chef Iwampungu résidant à Rigali.
- c) est illettré sait ni lire ni écrire.
- d) tout en étant de caractère doux, est énergique. Il s'est bien comporté lors de la récente révolte des Bahima au Rukiga. Lutayaswaga a subi le premier choc a été blessé par une flèche, a eu son rugo incendié à deux reprises différentes, une partie de son bétail et effets mobiliers volés. Il est très dévoué à l'européen, a de l'autorité sur ses administrés qui en grande partie composés de Bahima sont assez difficiles à guider.
- e) Agé d'environ 35 ans polygame: 2 femmes, 3 fils et 3 filles.
- f) son dévouement à la cause européenne. Le bon travail fourni comme assistant de son oncle le chef Biganda (relégué) et du fils de ce dernier Zingiza enfui dans l'Uganda à deux reprises différentes. Zingiza se trouve pour le moment installé près du lac Edouard en territoire de Kabale. Lutayaswaga avait déjà géré la chefferie avant 1923-Fin de la même année son oncle Biganda lui en avait enlevé le commandement pour le passer à son fils Zingiza qui était incapable d'en tenir la direction.
- g) Date de la deuxième investiture: 28 décembre 1928. Lutayaswaga est le neveu (côté maternel) du chef Biganda qui est de la famille des Abagesera.
- h) Lutayaswaga a été proposé par le Délégué du Résident de Gatsibu après la fuite de Zingiza en 1928 pour gérer la chefferie de son oncle Biganda. Monsieur le Résident d'accord avec le mwami Musinga a nommé Lutayaswaga comme chef dépendant directement de Musinga.
- i) Lutayaswaga quoique non lettré est intelligent et paraît s'occuper peu des anciennes pratiques de magie et de sorcellerie.
- j) Paraît se déintéresser de la question de religion: se trouve sur le même pied avec les missions. Son attitude est indifférente vis à vis de ceux de ses administrés qui manifestent le désir de se convertir.
- k) il est à supposer que Lutayaswaga est en bonnes relations avec le mwami et qu'il y a échange de correspondances entre Nyanza et Lutayaswaga qui est un des gardiens de frontière du roi. La teneur n'en est pas communiquée à l'Administrateur comme il est le cas avec les chefs. Les communications verbales sont certainement échangées par l'intermédiaire d'homme de confiance: ces émissaires nous sont inconnus.
- l) Lutayaswaga de par sa situation doit être en rapport régulier avec les autorités indigènes des colonies voisines.
- m) Lutayaswaga commande 21 collines au Rukiga dont la superficie est d'environ 170 km<sup>2</sup> avec 1345 contribuables.
- n) Lutayaswaga possède 60 têtes de bétail et la colline de Kaniga: son train de vie est régulier: se présente toujours en tenue correcte devant l'européen.
- o) se soumet aux ordres reçus de l'autorité indigène. Aucune plainte à ce sujet.
- p) se soumet toujours aux ordres de l'autorité européenne: ne mérite jamais d'observations à ce sujet.
- q) aucun abus de sa part n'a été porté à notre connaissance, aucune amende en bétail n'a dû être infligée jusqu'à présent à ce chef.
- r) Exerce son autorité avec bonté et fermeté sur ses sujets. Les résultats obtenus de cette façon sont excellents. Son prestige s'accroît graduellement.
- s) remplit consciencieusement ses fonctions de juge au tribunal indigène.

Gatsibu.

- 9 -

FICHE BIOGRAPHIQUE DU CHEF KALISA:

- a) Mututsi, famille des Abanyiginya.
- b) frère du chef précédent Nyagasasa et fils de Gasana, chef à Nyanza tous parents du chef Musinga.
- c) Kalisa est lettré, sait lire et écrire la langue kinyarwanda et la langue kiswahili et même quelque peu le français. A suivi les cours de l'école de Nyanza et a été clerc au service des Travaux Publics de Kigali.
- d) Par suite de ses relations avec les européens, Kalisa a acquis une certaine fierté: est néanmoins très dévoué et fait tout son possible dans les services qu'on demande d'un chef. Il possède des qualités qui permettent d'espérer d'en former un excellent dirigeant. Il est très bien disposé envers l'autorité européenne et pourrait être employé avec l'intelligence dont il est doué, comme chef de Province.
- e) Agé d'environ 20 ans et est encore célibataire pour le moment. En cas de changement de son état-civil, Kalisa restera certainement monogame, vu ses dispositions envers la religion catholique.
- f) Son intelligence, ses qualités, intellectuelles et les bons services rendus comme secrétaire indigène.
- g) Début mai 1929 a remplacé son frère Nyagasasa démis de ses fonctions en territoire de Gatsibu, pour incapacité et s'être noqué de la justice européenne.
- h) Monsieur le Résident du Ruanda a nommé le chef Kalisa.
- i) Il est à supposer que le chef Kalisa n'est plus attaché aux anciennes pratiques de magie et de sorcellerie.
- j) Bonnes dispositions envers les Missions Catholiques: moins bien disposé envers les Missions Protestantes. Laisse toute liberté à ses administrés qui désirent se convertir.
- k) Doit être en bons rapports avec le mwami. Doit échanger des correspondances avec Nyanza. La teneur n'en est jamais communiquée à l'Administrateur. Les communications se font certainement par l'intermédiaire d'hommes de confiance. Ces émissaires nous sont inconnus.
- l) N'est pas, que je sache, en rapport avec les autorités indigènes des colonies voisines.
- m) Kalisa commande 15 collines en territoire de Gatsibu: dispersées au Mutara et Buganza, leur superficie en est difficile à déterminer. Contribuables en 1928: 737 (ce chiffre aura diminué à cause de la famine). Possède 100 têtes de bétail.
- n) Vit d'une façon très régulière. Ne fait pas de dépenses inutiles.
- o) Paraît se soumettre régulièrement aux ordres de l'autorité indigène supérieure.
- p) Se soumet de bonne volonté aux ordres de l'autorité européenne.
- q) Pas d'abus commis par le chef Kalisa, du moins n'a été porté à ma connaissance. Pas d'amendes en bétail lui ayant été infligée.
- r) Exerce son autorité sur ses administrés avec beaucoup de tact et de bon sens. Son autorité s'accroît de jour en jour.
- s) Sera sous peu appelé à remplir les fonctions de juge au tribunal indigène: ces fonctions ont dû être retardées par suite du travail qu'il doit fournir pour le développement des cultures au Buganza (région atteinte par la famine).

Gatsibu.

- 10 -

NOTES BIOGRAPHIQUES DU CHEF LUGWISANGOKA:

- a) Mututsi: famille des Abanyiginya.
- b) fils de Lukemapuntzi, décédé en avril 1928: frère de Lubwedzanga, chef à Butare et de Kasindza chef à Nyanza: est parent de Musinga.
- c) Le chef Lugwisangoka n'est pas lettré: ne sait ni lire ni écrire.
- d) A bon caractère. Beau type de Mututsi. Est très correct dans sa tenue. A de très bonnes dispositions à l'égard de l'autorité européenne. Paraît maledif.
- e) Est marié, âgé d'environ 30 ans: polygame: possède 2 femmes et 7 enfants (4 fils et 3 filles).
- f) A été mis comme dirigeant des collines qu'il gère dans le territoire de Gatsibu par son père Lukemapuntzi. Lugwisangoka venait de Nyanza où il avait passé son enfance.
- g) Il a été mis au commandement de sa chefferie fin 1916 alors que le sous-officier Bedoret était chef de Poste à Gatsibu, donc au début de notre occupation. Avant cette date, un umugaragu: le nommé Nyakadja tenait les collines de Lukemawondzi à Gatsibu.
- h) Sur proposition de son père Lukemapuntzi et d'accord avec le sultan Musinga.
- i) Doit encore avoir un certain attachement aux anciennes pratiques de magie ou de sorcellerie.
- j) Son attitude est la même à l'égard des Missions des différents cultes. De temps à autre il se rend cependant à la Mission CMS à Gahine. Il ne semble qu'il n'exerce aucune influence sur ceux de ses subordonnés qui désirent se convertir.
- k) Est en bonnes relations avec Nyanza, ceci par suite de sa situation familiale. Il doit être en communication avec Nyanza, soit par correspondance, soit par messages verbaux. Aucune correspondance passe par l'intermédiaire de l'Administration. Les émissaires nous sont inconnus.
- l) Pas de rapports avec les autorités indigènes des colonies voisines, du moins que je sache.
- m) Comande 10 collines en territoire de Gatsibu, d'une superficie totale d'environ 120 km<sup>2</sup>, comptant en 1928 environ 2600 contribuables.
- n) Possède personnellement environ 300 têtes de bétail. Son train de vie est régulier; s'habille de temps à autre avec un certain luxe de Mututsi.
- o) Il est à supposer que Lugwisangoka se soumet régulièrement aux ordres de l'autorité indigène supérieure, vu ses bonnes relations avec Nyanza.
- p) Se soumet régulièrement aux ordres de l'autorité européenne. De temps à autre il lui fait un avertissement, mais ceci se présente généralement quand son état de santé laisse à désirer.
- q) Aucun abus qui aurait pu être commis par le chef Lugwisangoka n'a été porté à ma connaissance. N'a pas encore reçu d'amendes en bétail.
- r) A de l'autorité sur ses administrés, autorité qu'il exerce avec tact et qu'il maintient régulièrement jusqu'à ce jour.
- s) Remplit ses fonctions de juge au tribunal indigène aussi consciencieusement que possible.

- 11 - PS

Gatsibu.

FICHE BIOGRAPHIQUE DU CHEF GAHUKA (chefferie Wanyambo).

- a) Muhutu, famille des Abungura.
- b) aucun lien de parenté avec le mwami ou autres chefs du territoire de Gatsibu et du Rusuda.  
Gahuka-Umunyambo-Abungura a des liens de parenté avec des chefs du Karagwe, entre autre avec le chef Kaytira de Nyoshozi.  
Gihanga: XII roi du Rusuda aurait envoyé un de ses fils: Kanyambo au Kragwe pour y régner. Kanyambo a pris femme au Karokarungi (Ankole) qui lui a donné un fils: Luhinda.  
Les Banyambo résidant à la Kagera et au Karagwe descendraient de ce fils Luhinda.
- c) Gahuka est illettré: ne sait ni lire ni écrire.
- d) Caractère énergique: dévoué à l'européen: exécute régulièrement les ordres transmis; a beaucoup d'autorité sur ses administrés. Les européens ayant voyagé dans sa chefferie ont toujours été satisfaits. Est de petite taille, mais de corpulence assez forte.
- e) Est marié: polygame: 2 femmes et 5 enfants dont 3 fils et 2 filles. Parait âgé d'environ 40 ans.
- f) A été choisi par les Banyambo comme successeur du chef Lwakanyongore décédé en 1925 et dont Gahuka était l'aide directe.  
Le chef Lwakanyongore en mourant ne laissait pas de fils (juin 1925).
- g) Entré en fonctions en 1925. N'a pas de liens de parenté avec ses prédécesseurs.
- h) Monsieur le Délégué Hassart sur désir des Banyambo a proposé Gahuka comme successeur de Lwakanyongore: Monsieur le Résident a marqué son accord.
- i) Gahuka est encore certainement attaché aux anciennes pratiques de magie ou de sorcellerie.
- j) Ne s'intéresse pas de ces questions. Il y a une chapelle-école de la CMS de Gahine dans la chefferie de Gahuka à la colline Nkelenge.
- k) Aucun rapport avec le mwami. Il est à supposer que vu la situation existante aucune correspondance n'est échangée entre la Kagera et Nyanza. Il doit en être de même concernant les communications verbales. En tout cas aucun émissaire nous est connu.
- l) Doit être en rapports avec les autorités indigènes du Karagwe.
- m) Gahuka commande 8 collines: superficie difficile à estimer suite région marécageuse et inhabitée. 1014 contribuables en 1928.
- n) Gahuka possède 29 têtes de bétail: 20 chèvres: train de vie normal; s'habille à l'européenne.
- o) ne reçoit aucun ordre de l'autorité indigène supérieure (Nyanza).
- p) se soumet régulièrement et de bonne volonté aux ordres reçus: aucun grief n'est à porter à ce sujet à la chefferie Gahuka.
- q) Aucun abus qui aurait été commis par le chef a été porté à notre connaissance. Aucune sanction n'a dû être prise contre ce chef; aucune amende en bétail.
- r) exerce son autorité avec beaucoup de tact sur ses sujets. Obtient les meilleurs résultats. Son autorité est grande.
- s) Jusqu'à présent Gahuka a délégué de ses hommes pour le représenter au tribunal indigène. Ses hommes ont toujours bien accompli leur mission; nous avons demandé à Gahuka de venir remplir ses fonctions comme juge indigène.

-12-

Gatsibu.

N O T E.

Nous fournissons la fiche biographique des grands chefs à la tête des provinces et des chefferies et qui ont leur résidence en territoire de Gatsibu.

Ce sont : Lukarakamba, Lugwisangoka, Lutayaswaga, Kahuka, Kalisa, Kananula.

Les chefs Buzizi, Lwabusisi, Kyitatire, Nturo, Lwabutogo, Lwampungu ayant leur résidence fixe dans d'autres territoires, les fiches biographiques de ces chefs seront établies respectivement par Messieurs les Délégués de ces régions.

-----

Gatsibu.

- 13 -

Question 15

Il serait souhaitable de pouvoir regrouper les chefferies existantes en formant des circonscriptions indigènes composées de collines réunies, et ayant comme limites certaines rivières, marais ou routes officielles.

L'échange des collines entre les différents chefs de colline est la solution pour arriver au résultat préconisé ci-dessus. Cette organisation ne pourrait qu'apporter des facilités à l'administration et au rendement du territoire.

Question 16

Les chefs paraissent généralement se trouver en bons termes avec l'autorité indigène supérieure dont ils relèvent. Il est un fait certain qu'à des moments donnés, certains chefs se trouvent dans une situation difficile, suite aux intrigues d'autres Batutsi jaloux de la situation d'un chef, et qui en faisant la cour soit à Nyanza, soit ailleurs, espèrent arriver à leur but. Les apparences ne sont certainement pas toujours le reflet de la réalité.

Question 17.

L'autorité indigène supérieure dont relèvent les chefs du territoire exerce sur ces derniers en général une influence sérieuse, tant au point de vue de leurs relations avec l'autorité européenne, qu'au point de vue administration des indigènes.

Concernant la dépendance des groupements indigènes vis à vis des Kwami à qui généralement la population est très dévouée il y a des avantages si le chef est dévoué à la cause européenne et qu'il visite régulièrement ses terres et ses administrés. C'est alors un aide précieux pour l'administration. Si au contraire le chef est éloigné de ses administrés en résidant régulièrement à Nyanza ou dans d'autres territoire, et ne visite que rarement ou jamais ses collines, l'administration des chefferies de cette catégorie n'est pas toujours chose aisée pour l'autorité européenne. Dans ce cas les représentants en général se sacrifient plus à leur intérêt personnel qu'à celui de leur chef ou des indigènes.

C -ORGANISATION SOCIALE ET FAMILIALE - REGIME DE LA PROPRIETE FONCIEREQuestion 18.

Les Batutsi forment environ 15% de la population du territoire, les Bahutu y entrant pour 85%. Cette proportion sera révisée après que le recensement nominatif de tout le territoire sera achevé.

Question 19.

L'influence des chefs repose en grande partie sur l'organisation politique des Batutsi qui incontestablement est solide; en seconde partie sur des considérations d'ordre économique (leurs richesses). Si parmi des chefs ayant un avoir, certains devraient être remplacés par d'autres ne possédant pas cet avantage, il est à craindre que l'état social du groupement en souffrirait momentanément, comme chez tout peuple primitif qui ne respecte que la raison du plus fort et le possesseur. Si dans certains cas, des chefs ne possèdent pas d'avoir personnel, étaient appelés à diriger des communautés, il serait nécessaire que le gouvernement applique le système en vigueur au Congo en attribuant certaines rémunérations aux péritants, ceci pour leur procurer un certain bien-être ce qui les relèverait dans leur prestige vis à vis de leurs administrés

Question 20.

En général la fourniture des prestations coutumières est acceptée sans difficultés par les Bahutu; ils s'y soumettent comme nous aux impositions dues.

Question 21.

La population ne diffère guère de celle des autres territoires du Kuanza en ce qui concerne les coutumes sociales, familiales et religieuses.  
a) La famille est généralement très unie chez les Banyarwanda. La femme y joue parfois le rôle important.

Gatsibu.

-14-

b) Le mariage est celui comme il est généralement compris chez tous les peuples de race noire. La stérilité est cause de divorce. La coutume permet à chacune des parties le divorce si la cause le justifie. La polygamie est assez rare chez les Banyarwanda, plus fréquente chez les Bahima du Ndorwa.

c) La dot consiste généralement en un paiement d'une ou plusieurs têtes de bétail (parmi les Batutsi); chèvres, moutons, boues, armes ou pots de bière chez les Bahutu. La dot est généralement remboursée en cas de séparation, sauf en cas d'adultère.

d) Dès l'âge de 6 ou 7 ans, les enfants assistent leurs parents dans les travaux aux champs et à l'élevage, ceci pour les Batutsi pauvres et les Bahutu. Les enfants des Batutsi aisés sont tenus généralement dans l'oisiveté, sauf lorsqu'ils fréquentent une école; ils sont bien alimentés en lait et sous produits.

En cas de mariage, les fils reçoivent généralement des terres et du bétail de leur père, de qui ils restent dépendants. Les filles données en mariage apportent la dot à leurs parents et reçoivent éventuellement un petit avoir.

Les enfants dès qu'ils peuvent être séparés de leur mère, résident au domicile du père.

e) Le fils succède au père. Si le défunt ne laisse pas d'enfants, la succession revient en partie à la femme, partie aux proches membres du défunt: frères, neveux, etc.; ceci pour le bétail ou effets mobiliers ayant appartenu en pleine propriété au défunt. Le bétail et terres ayant été loués ou confiés jadis au défunt revient au propriétaire ou reste généralement en usage aux héritiers du défunt.

f) Régime de la propriété foncière et de la propriété du bétail:

Les terres, propriété du mwami, sont données en jouissance aux Batutsi qui à leur tour les cèdent aux Bahutu contre certaines redevances considérées comme prix de location; si le locataire manque à ces redevances le terrain peut être repris par le propriétaire sans la récolte sur pied. Le terrain peut être cédé à l'exploitation, mais non le fonds; les prestations sont dues par l'acquéreur.

Le bétail appartient théoriquement au mwami; toutefois le bétail acquis par un indigène, à l'aide de ses propres deniers, devient sa propriété absolue. Les grands chefs sont les gardiens de troupeaux du roi. Ils confient les soins à leurs obagaragu contre certaines redevances (lait, beurre, etc.) Le petit bétail et les poules sont la propriété des Bahutu qui en disposent à leur gré.

g) L'influence des sorciers et des guérisseurs est encore assez grande chez les Banyarwanda. Il est cependant à noter que parmi la jeune génération ces anciennes coutumes perdent visiblement de leur importance. La secte des "Nyabingi" trouve encore des adeptes parmi certaines catégories de la population, en général chez les Bahutu et les Bahima.

d) ~~IMPOTS & PRESTATIONS COUTUMIERES:~~ IMPOTS & PRESTATIONS COUTUMIERES:

Question 22.

Recensement avant la famine.

| <u>Nom du chef</u> | <u>Contribuables</u> | <u>Bétail</u> |
|--------------------|----------------------|---------------|
| Lukarekamba        | 10501                | 16478         |
| Lugwisangoka       | 2617                 | 1282          |
| Lutayaswaga        | 1345                 | 621           |
| Gahuka             | 1014                 | 444           |
| Kalisa             | 737                  | 1364          |
| Kanamula           | 1843                 | 4745          |
| Buzizi             | 2801                 | 1711          |
| Lwabusisi          | 2708                 | 6970          |
| Kyitatire          | 2357                 | 7532          |
| Nturo              | 3338                 | 5141          |
| Lwabutogo          | 2420                 | 8714          |
| Lwampungu          | 3922                 | 2946          |
| Gens de Muzinga    | 2457                 | 12006         |



- 15 -

Gatsibu

Question 23

L'impôt de capitation et l'impôt sur le bétail sont perçus en partie au Poste de Gatsibu, en partie dans les chefferies mêmes, par l'intermédiaire des chefs et des secrétaires indigènes, si possible en présence d'un Agent de l'Etat. L'impôt se fait individuellement par l'européen ou les chefs assistés de secrétaires indigènes. La confiance qu'on peut accorder aux chefs assistés de collecteurs d'impôt est limitée. Pour ce motif un contrôle est exercé par les Agents du Gouvernement, et ce le plus fréquemment possible.

- 16 -

Territoire du Ruanda-Urundi  
Résidence du Ruanda  
Territoire de Gatsibu.

Annexe question n° 28.

Tableau des prestations à fournir par les chefferies du territoire  
au sultan Musingsi.

1/ CHEFFERIE LUKARAKAMBA:

A fournir par le chef Lukarakaamba :

|          |   |        |       |
|----------|---|--------|-------|
| INKUKE : | 18 vaches laitières-valeur du lait  |        |       |
| IMFIZI   | 1 taureau pour le sacrifice   | Valeur | 400 F |
| INHIKE   | 30 travailleurs pour le travail au<br>boma du Sultan à Nyanza. Ces hom-<br>mes séjournent environ 15 j à Nyan-<br>za et sont remplacés jusqu'à l'achè-<br>vement du travail (3 mois environ). |        |       |

Par le sous-chef Kskonvera:

|         |  |        |        |
|---------|--|--------|--------|
| IMITIRA | (7) Vivres pour l'Ingabo (Armée) 80<br>paniers de haricots et pois | Valeur | 2000 F |
| INTETE  | id sorgho 80   | "      | 400 F  |
| IKORO   | 40 peaux d'antilopes   | "      | 800 F  |

Par le sous-chef Kkunduwiye :

|              |  |        |        |
|--------------|--|--------|--------|
| INTETE       | Vivres pr les gens du Sultan<br>"UBUTAKA": 300 paniers de sorgho             | Valeur | 1500 F |
| IMITIRA (20) | Vivres pour les gens du sultan<br>UBUTAKA: 210 paniers d'haricots<br>et pois | Valeur | 5000 F |
| IKORO        | 15 peaux d'antilopes   | Valeur | 300 F  |

Par le sous-chef Mushuru :

|         |               |        |        |
|---------|---------------|--------|--------|
| AMAMANA | 10 taurillons | Valeur | 2000 F |
|---------|---------------|--------|--------|

\*\*\*\*\*

2/ CHEFFERIE KYITATIRE : (représentant Ngwabira)

|         |                                    |        |        |
|---------|------------------------------------|--------|--------|
| INKUKE  | 12 vaches laitières-Valeur du lait |        |        |
| IKORO   | 50 peaux d'antilopes               | Valeur | 1000 F |
| AMAMANA | 15 taurillons                      | Valeur | 3000 F |

\*\*\*\*\*

3/ CHEFFERIE NIURO (représentant Gasoga et Rwamulinda)

|         |                     |                |       |
|---------|---------------------|----------------|-------|
| INKUKE  | 10 vaches laitières | Valeur du lait |       |
| AMAMANA | 2 taurillons        | Valeur         | 400 F |

\*\*\*\*\*

4/ CHEFFERIE KANANULA (SAHAHA)

|         |   |        |        |
|---------|---|--------|--------|
| AMAMANA | 5 taurillons  | Valeur | 1000 F |
| INKUKE  | 15 travailleurs pour le travail<br>au Boma du Sultan à Nyanza. Ces<br>travailleurs séjournent environ<br>15 jours à Nyanza. |        |        |

\*\*\*\*\*

Gatsibu

- 17 -

5/ CHEFFERIE LWABUSISI (représentant Kanubano).

|         |   |                |              |
|---------|---|----------------|--------------|
| INKUKE  | 8 vaches laitières  | Valeur du lait |              |
| AMAKANA | 2 taurillons  |                | Valeur 400 F |
| INHEKES | 28 travailleurs pour le travail au Boma du Sultan à Nyanza. Ces hommes séjournent environ 15 j. à Nyanza et sont remplacés jusqu'à l'achèvement du travail (2 mois environ) |                |              |

\*\*\*\*\*

6/ CHEFFERIE LUTAYASWAGA

|       |                            |        |       |
|-------|----------------------------|--------|-------|
| IKORO | 6 peaux d'antilopes insobe | Valeur | 180 F |
|       | 6 peaux de loutre          | Valeur | 180 F |

\*\*\*\*\*

7/ CHEFFERIE BUZIZI (représentant Muyango)

Cette chefferie ne fournit pas de prestations au Sultan. Les prestations sont fournies par les collines du chef Buzizi au Nduga (Nyanza).

\*\*\*\*\*

8/ CHEFFERIE LUGWISANGOKA

Cette chefferie ne fournit pas de prestations au Sultan. Les prestations sont fournies par les collines du chef Lugwisangoka, des territoires de Butare et de Nyanza.

\*\*\*\*\*

9/ CHEFFERIE KALISA

|         |                                |                |       |
|---------|--------------------------------|----------------|-------|
| INKUKE  | 5 vaches laitières             | Valeur du lait |       |
| IKORO   | 10 peaux d'antilopes           | Valeur         | 200 F |
| AMAKANA | 3 taurillons                   | Valeur         | 500 F |
| INGUBA  | 1 vache stérile pour l'abatage | id             | 400 F |

\*\*\*\*\*

10/ CHEFFERIE DE LA KAGERA (Des Wanyambo) Chef Kohuka

Cette chefferie se trouvant le long de la Kagera et composée de Banyambo, ne fournit pas de prestations au Sultan.

\*\*\*\*\*

Gatsibu.

-18-

11/ CHEFFERIE LWAMPUNGU

## A) Colline Lutale, sous-chef Kuberuka

|           |                           |                |      |
|-----------|---------------------------|----------------|------|
| AMARAGWA: | 5 pots de bière de sorgho | Valeur         | 30 F |
| INKUKE    | 2 vaches laitières        | Valeur du lait |      |

## B) Sous-chef Rukeratabaro

|          |                           |        |       |
|----------|---------------------------|--------|-------|
| IKORO    | 40 peaux d'antilopes      | Valeur | 800 F |
| AMARAGWA | 5 pots de bière de sorgho | Valeur | 75 F  |

\*\*\*\*\*

12) Collines du sultan MUBINGA

## A) sous-chef Zimulinda (représenté par son neveu Nyangabo)

|         |                      |        |        |
|---------|----------------------|--------|--------|
| AMAMANA | 6 taurillons         | Valeur | 1200 F |
| IKORO   | 12 peaux d'antilopes | "      | 240 F  |

## B) sous-chef MACHARI

|           |   |        |       |
|-----------|---|--------|-------|
| AMAMANA : | 2 taurillons  | Valeur | 400 F |
| INHIKE    | 5 travailleurs pour le travail au Boma du Sultan à Nyanza. Restent 2 semaines à Nyanza. |        |       |

\*\*\*\*\*

C) Sous-chef SENDASHONGA

|        |                    |                |  |
|--------|--------------------|----------------|--|
| INKUKE | 2 vaches laitières | Valeur du lait |  |
|--------|--------------------|----------------|--|

D) Sous-chef RUSANGWAMUHIGO

|        |                  |                |       |
|--------|------------------|----------------|-------|
| INKUKE | 1 vache laitière | Valeur du lait |       |
| IMANA  | 1 taurillon      | Valeur         | 200 F |

\*\*\*\*\*

13) CHEFFERIE LWAMUTOGO

|         |                               |                |        |
|---------|-------------------------------|----------------|--------|
| INKUKE  | 22 vaches laitières           | Valeur du lait |        |
| IKORO   | 26 peaux d'antilopes "Inzobe" | Valeur         | 1720 F |
| AMAMANA | 4 taurillons                  | Valeur         | 800 F  |

\*\*\*\*\*

Gatsibu

- 19 -

Question 24

Les cas prévus sur l'exemption à l'impôt de capitation, en concordance avec l'article 5 du Décret du 17/7/24, n'étant pas d'application dans le Ruanda-Urundi, les carnets de certificats d'exemption n'étant pas d'usage, une comptabilité régulière n'est pas tenue à ce sujet. Toutefois les vieillards et les infirmes sont exemptés d'office.

Question 25

Il est à supposer que les prestations en nature faites au mwami sont précisées par la coutume parmi les Banyarwanda.

Question 26

Certains chefs pour être bien vus du mwami, ajoutent certainement des cadeaux supplémentaires aux prestations dues. Les Banyambo de la Kagera chef Kahuka remplaçant de Kahinamula enlui chez les Anglais (Kargwe) depuis plusieurs années et cela suite à des différends avec le mwami auquel il refusait de fournir quoi que ce soit, ne font pas de prestations au mwami à Nyanza.

Question 27

L'administration n'intervient pas directement dans la fourniture des prestations en nature. Elle se contente d'enregistrer le montant et la nature des prestations envoyées à Nyanza, ceci à la demande de certains chefs.

Question 28

Voir tableau ci-annexé.

Il est à remarquer que les communautés habitant le long de la frontière Nord-Ouest, sont taxées moins en prestations que celles peuplant l'intérieur du territoire. Ceci découle de la présence de la tribu des Bahimas en ces endroits, et qui semble moins disposée à reconnaître le mwami du Ruanda. Pour les Banyambo de la Kagera: voir rubrique 26.

Question 29

L'administration saurait difficilement contrôler efficacement les abus qui se commettraient dans la centralisation de ces prestations en nature. Ces dernières étant généralement fournies à Nyanza sans intervention directe de l'administration.

Question 30

Il y a certains groupements qui fournissent annuellement des prestations en main d'oeuvre pour les constructions et l'entretien du loma du mwami à Nyanza.

Pour les lettres a-b-c & d, voir au tableau des prestations à fournir (Question 28)

Les renseignements demandés sous la lettre e, peuvent être fournis utilement par Monsieur le Délégué à Nyanza.

f) Vu le nombre insignifiant d'hommes à fournir, ces prestations en travail entraînent une répercussion sans importance sur le développement des cultures, auxquelles aussi bien hommes, femmes et enfants sont employés.

g) Aucun cas de mortalité survenu parmi ces travailleurs n'a été porté à notre connaissance.

Question 31

la limite admise par le Gouvernement, soit 1 jour de travail "ubutakaf" par mois lunaire (13 jours par année) par homme valide, est généralement respectée, la plus grande publicité ayant été faite par l'administration à ce sujet et ce parmi les Bahutu du territoire.

Question 32

Les prestations coutumières en travail, dues aux chefs indigènes consistent dans le travail aux cultures et entretien des loma.

Les travailleurs astreints à fournir ces travaux sont nourris par les chefs (haricots-lait-farine-lait ou viande). La répartition de ces charges se fait proportionnellement au nombre d'hommes valides d'une famille, avec un maximum de 52 journées de travail par année.

- 20 -

Question 32 (suite)

L'autorité européenne exerce le contrôle dans la mesure du possible en interrogeant de temps à autre les Echutu et en publiant la limite admise par le Gouvernement.

Question 33

Dans le territoire de Gatsibu nous notons parmi les prestations coutumières dues par les "abagaragu" à leurs chefs:

- a) kularira: corvée de garde au boma du chef: spécialement contre le vol de bétail
- b) kubaka inkeke : travaux au boma du chef (construction et entretien)
- c) kugemura : fourniture du lait et beurre
- d) gutumwa : messages verbaux
- e) gufatigiye : accompagner le chef dans ses déplacements
- f) guheka: portage des bagages du chef pendant ses déplacements.
- g) umushumba : garde et soins du bétail du chef.

H - TRAVAUX PUBLICS.Question 34

L'engagement des dépenses est basé sur les instructions et directives dictées par le règlement en vigueur.

1) pour le budget ordinaire concernant la marche normale des services publics autorisant les frais généraux de l'administration, les dépenses sont soumises au préalable à Monsieur le Résident.

2) Pour le budget extraordinaire concernant la mise en valeur du domaine colonial les dépenses sont soumises à Monsieur le Résident qui attend l'approbation supérieure.

Question 35

Le salaire journalier payé aux travailleurs de route et autres travaux d'utilité publique est de 1,5 F ou de 0,50 F plus la nourriture. L'indigène qui loue spontanément ses services pour le compte d'un autre indigène gagne environ 1 F par jour, généralement représenté par du lait, beurre ou autre nourriture. L'indigène qui est employé à une entreprise privée, par exemple le Symiru gagne en moyenne 1 F 50 par jour plus la nourriture, le logement, habillement, soins médicaux.

Question 36

Le recrutement des travailleurs nécessaires aux travaux repris sous le N° 35, se fait sans trop de difficultés.

Les travaux de construction et d'entretien des routes carrossables sont rémunérés; l'entretien des pistes reliant les différentes collines tombe à charge des communautés (prestations coutumières).

Question 37

Les recrutements pour compte d'entreprises privées sont peu nombreux. Les indigènes se présentent spontanément aux chantiers. L'administration intervient seulement dans la fourniture des travailleurs employés à la construction des routes pour autos et entreprise par le Symiru. Ces travailleurs sont fournis par les chefferies que ces routes traversent et ce à raison de 1 homme sur 10 hommes valides recensés dans les chefferies.

Jusqu'à présent les contrats d'engagement des travailleurs du Symiru seul organisme employant régulièrement des indigènes à ses exploitations, ne sont pas soumis au visa, ces installations n'étant que provisoires et la plupart des indigènes ne restent que deux à quatre mois aux travaux: généralement ils rentrent dans les chefferies pour les travaux de culture.

Les travailleurs sont soumis à un contrôle médical, mais l'inspection du travail et de l'hygiène n'est pas encore en vigueur dans la région.

Gatsibu

- 21 -

F - PERSONNEL INDIGÈNE.Question 39

Les secrétaires indigènes donnent parfois satisfaction: cependant ils ont généralement une formation tout à fait insuffisante pour pouvoir rendre les services qu'on pourrait espérer d'eux. Leurs attributions consistent dans les travaux de recensement, perception d'impôt, petits travaux d'écriture au poste, greffiers des tribunaux indigènes, comptabilité de la laiterie, etc.

Question 39

Les policiers indigènes n'ayant aucune formation spéciale jusqu'à présent, pourraient rendre plus de services si leur formation était spécialisée. Ils furent recrutés dans la région de Gatsibu même. Pour le moment des candidats policiers sont formés au centre d'instruction de Figali. Ceux actuellement en service dans le territoire n'ont reçu aucune préparation spéciale.

Leur mission consiste généralement dans le port de messages, courriers spéciaux, escorte de caravanes et travaux analogues. Jusqu'à présent ils manquent de formation pour procéder avec succès à des arrestations éventuelles ou pour leur confier des tâches délicates.

G - ENSEIGNEMENT.Question 40

1) Il y a une école primaire établie à Gatsibu, pour jeunes Batutsi: cette école appartient à l'Etat.

2) En plus à la Mission Protestante de la CMS à Gahine une école pour Batutsi et Bahutu a été créée et est fréquentée assez régulièrement par des garçons et des filles du Buganza.

a) Nombre d'élèves inscrits à l'école de l'Etat de Gatsibu : 150

A l'école de la CMS à Gahine et ses succursales: 150 garçons et 50 filles.

b) Moyenne journalière des présences de l'école de l'Etat: 96 (présences régulières à cause de la famine)

Moyenne journalière de présence à l'école de Gahine et de ses succursales (chiffre inconnu mais qui doit être peu élevé, cause situation famine au Buganza).

c) Programme des cours à l'école de l'Etat à Gatsibu: quatre années d'étude. A l'école de Gahine: instruction élémentaire.

d) L'école de l'Etat de Gatsibu est desservie par deux moniteurs sortis de l'école de Nyanza.

L'école de Gahine et ses succursales sont tenues par des moniteurs généralement venus de Kabele (Uganda) où ils ont reçu une certaine instruction à la CMS de cette localité.

H - INSTITUTIONS RELIGIEUSESQuestion 41

1) La Church Missionary Society, Mission Protestante à Gahine (Buganza)

2) La Mission Catholique des R.R.F. Blancs a demandé un terrain d'une superficie de 27 Ha à la colline Kiziguru au Buganza, pour l'installation d'une Mission.

Chapelles écoles de la Sté des Missionnaires d'Afrique "Pères Blancs": 24  
Chapelles écoles de la CMS en territoire de Gatsibu, 24

a/ 1) Church Missionary Society à Gahine venue en 1925 en territoire de Gatsibu

2) Mission Catholique des R.R.F. Blancs: à établir en 1930 à Kiziguru.

b/ La CMS, est dirigée par le Révérend Pasteur Jackson (partie religieuse, assisté d'une Dame missionnaire et de 30 catéchistes noirs. Le Docteur Church s'occupe de la partie sanitaire aidé de 15 infirmiers noirs.

- 22 -

c/ Les membres de la CMS de Gahine ont fait preuve de dévouement pendant la période de famine.

Le dispensaire et l'hôpital de Gahine donnent leurs soins à de nombreux malades de la région du Muganza. En 1928: 28045 consultations enregistrées à l'hôpital de Gahine. Le dispensaire établi par la CMS de Gahine au Poste de Gatsibu a été supprimé suite à l'arrivée d'un médecin de l'Etat à Gatsibu. L'oeuvre de la goutte de lait fonctionne actuellement à la CMS de Gahine. Un atelier de menuiserie est créé. La mission s'occupe également de cultures indigènes.

La coexistence d'établissements des missions des différents cultes ne peut que servir au bien-être de la population aussi bien qu'au point de vue moral et matériel. Il s'agit cependant de travailler avec beaucoup de tact et d'impartialité vis à vis des différentes missions se trouvant dans un même territoire, ce qui n'est pas toujours chose aisée.

### I - TRIBUNAUX INDIGENES

#### Question 43

Le siège du tribunal indigène se trouve à Gatsibu où un bâtiment spécial est édifié: ce local est entretenu par la caisse des recettes de ce tribunal. Deux greffiers, secrétaires indigènes, y sont attachés et sont également payés sur les recettes effectuées.

a/ Il y a un tribunal indigène dans le territoire de Gatsibu. Toutefois le tribunal indigène est itinérant.

b/ Les juges et assesseurs sont désignés parmi les chefs et notables ils sont changés tous les 9 jours, suivant le rôle établi.

c/ Le siège du tribunal indigène est composé d'un juge et 5 assesseurs d'un greffier et d'après les possibilités du service présidé par le Délégué. Des audiences ordinaires se tiennent tous les jours ouvrables de la semaine. Des audiences de révision, mensuellement.

d/ L'activité du tribunal indigène est contrôlée la plus souvent possible par le personnel européen. Le Délégué assiste comme juge aux reprises des affaires. La caisse est soldée trimestriellement.

e/ Les jugements qui ne seraient pas exécutés en temps voulu, sont renseignés au Délégué qui intervient de son pouvoir d'après les règlements en vigueur.

f/ Les juges indigènes ne peuvent prononcer la détention contre les indigènes attrait devant eux, suite aux instructions de la lettre 4231/Org.I de Monsieur le Résident.

Avant ces instructions le tribunal indigène pouvait édicter des peines de un mois de servitude pénale et 7 jours de servitude pénale subsidiaire. Les peines sont subies dans les locaux de détention du Gouvernement.

### J - Etablissements Commerciaux.

#### Question 44

Il existe un centre commercial à Gatsibu composé de firmes indiennes.

a/ Nationalité de la firme et du gérant

|    |                    |        |                |
|----|--------------------|--------|----------------|
| 1) | Sharif Gulamalisha | Indien | Propriétaire   |
| 2) | Aziz-bin-Nassor    | Arabe  | Gérant arabe   |
| 3) | Pardhan Mandji     | Indien | Magasin fermé  |
| 4) | Mir Aga Djano      | Afghan | Propriétaire   |
| 5) | Sultan-bin-Rashid  | Arabe  | Gérant swahili |
| 6) | Yuma Osman         | Indien | Swahili.       |

b/ Il n'y a pas de sociétés commerciales établies en territoire de Gatsibu.

c/ Genre de commerce: commerce des peaux de bovidés: articles de traite pour noirs; commerce de bétail; commerce de vivres.

#### Question 45

Le commerce de peaux est assez important (article d'exportation)

Comme commerce d'importation citons les étoffes, les vivres de l'Uganda, l'essence pour autos et le pétrole.



Gatsibu

- 23 -

K-AGRICULTURE - POSSIBILITE D'INSTALLATION POUR ENTREPRISES EUROPEENNES.Question 46

Dans le territoire de Gatsibu il existe dans la province du Mutara de grandes étendues de terres libres et dont la mise en valeur par les indigènes n'est pas à prévoir, la population étant très clairsemée dans cette région. Des entreprises européennes disposant de moyens d'action puissants pourraient y créer des cultures de café-coton-kaïpock ou des cultures vivrières, et y faire avec bon résultat du reboisement. Pour le moment 10 concessions destinées à usage agricole ont été demandées par divers organismes européens. Ces concessions mesurent environ 500 Ha chacune. Aucune de ces concessions n'est explicitée pour le moment.

Question 47

L'étendue approximative des terres cultivées actuellement par les indigènes est de 375 km<sup>2</sup> environ.

L'étendue approximative des terres réservées aux pâturages peut être estimée à 2000 km<sup>2</sup> environ.

Région boisée et quasi inhabitée environ 1400 km<sup>2</sup>

Surface dont chaque indigène pourrait disposer pour ses cultures: 152 ares (chiffre moyen pour le territoire jachères comprises) et ce en se basant sur le recensement d'avant la famine. Il est intéressant de noter que les populations sont massées dans certaines régions et que par contre certaines autres parties du territoire ne comptent qu'une population clairsemée.

Question 48

Exposé des cultures indigènes du territoire.

Les cultures les plus pratiquées dans le territoire de Gatsibu sont : le sorgho, les haricots, l'éleusine, les petits pois, les patates douces : suivent après le maïs, les bananes et le manioc.

a/ Epoque d'ensemencement :

En région à haute altitude: pois, haricots, maïs, éleusine: d'octobre à décembre. Sorgho: janvier à février. Les patates douces, bananes sont peu cultivées en région de haute altitude. Les patates d'Europe sont plantées en octobre.

En région à faible altitude: l'éleusine en septembre-pois & haricots en octobre et novembre- le sorgho et le maïs en janvier et février. les patates douces et manioc pendant toute l'année.

Epoques de récolte:

En région de haute altitude: pois, haricots et éleusine: janvier à mars Sorgho en juillet et août - patates d'Europe et patates douces pendant toute l'année.

En région de faible altitude: pois, haricots en février - éleusine en janvier - sorgho, maïs en juillet et août - patates douces, manioc et bananes pendant toute l'année.

En même temps que la récolte de sorgho a lieu une deuxième de pois et haricots qui ont été semés au mois de mars et qui servent en partie comme semences pour les semis d'octobre à décembre.

b/ la jachère est pratiquée après épuisement complet des terres, soit après trois ans environ, puis laissées au repos pendant 2 ans environ; l'intervalle entre deux mises en culture est généralement de deux à trois mois pour les haricots et petits pois; d'environ 4 mois pour le sorgho et l'éleusine. Les patates douces se plantent pendant toute l'année: pendant la saison sèche dans les vallées, pendant la saison des pluies sur les collines. Les mêmes procédés ont été employés pour les haricots pendant la période de la disette ceci avec un résultat satisfaisant.

c/ Echelle d'importance relativement à l'ensemble des cultures :

Sorgho Haricots Patates douces Pois Eleusine Maïs Bananes

20

30

13

10

20

3

2

Gatsibu.

- 24 -

Il est cependant à noter que cette échelle peut varier suivant les saisons plus ou moins bonnes. Le régime irrégulier des pluies est la cause des fréquentes disettes dans le Ruanda.

4/ La moyenne de la récolte par hectare peut être évaluée en temps normal :

|                 |                |
|-----------------|----------------|
| Patates douces: | 8 à 10000 Kgs. |
| Sorgho          | 1800 K         |
| Haricots        | 1800 K         |
| Pois            | 1800 K         |
| Eleusine        | 1800 K         |
| Maïs            | 1800 K         |
| Bananes         | 5000 K         |

Patates d'Europe-manioc: cultures à l'essai

Pour 100 K de semences mises en terre on récolte:

Haricots-pois : 750 K

sorgho-éleusine donne à peu près 80 fois les semences mises en terre.

#### Question 49

Les cultures indigènes pourraient être faites d'une façon plus rationnelle: en général l'indigène du territoire de Gatsibu ne laboure pas assez la terre, il la gratte plutôt. Assez bien de terrain se perd de la façon dont ils exploitent leurs terres, qui manquent d'ailleurs d'engrais.

La collaboration des Blancs peut certainement améliorer la situation, le rendement des cultures augmentera. Les zones de protection auront un effet salutaire dans l'exploitation des cultures par les indigènes, guidés dans leurs travaux par l'expérience européenne.

#### Question 50

L'indigène se sert de la houe et de la serpette pour le travail de ses cultures. Il se procure aisément ces outils dans le commerce local ou chez les forgerons indigènes.

L'origine de la houe dont se sert l'indigène est en général de fabrication africaine (Ruanda ou Uganda): une partie de l'outillage acheté dans le commerce est d'origine européenne ou provient des Indes;

Il serait très utile de procurer aux indigènes par l'intermédiaire du Gouvernement, des houes de bonne qualité. Le prix en serait certainement inférieur à celui en vigueur dans le commerce. Les essais faits dans ce sens ont donné un bon résultat. Le point essentiel à envisager est la bonne qualité des outils qui ne doivent pas se casser ou se fendre à la première rencontre avec un corps dur.

Un outillage plus moderne pourrait être mis à la disposition des chefs se trouvant dans une zone de protection et où la direction et la surveillance d'un Européen serait régulière.

Il serait souhaitable de pouvoir recevoir annuellement environ 10000 houes pour être mises en vente aux indigènes.

NB Le commerce local sait fournir les houes nécessaires aux cultures des indigènes du territoire. Le seul motif pour lequel les houes sont demandées au Gouvernement serait la question du prix. La houe indigène se vend à 10 F dans le commerce. La houe dite de Ceylan se vend de 18 à 20 Francs.

#### Question 51

Jusqu'à présent nous n'avons pu obtenir des données précises sur l'histoire des forêts. Le tout fait supposer que la forêt c'est-à-dire ce qu'on peut appeler forêt, n'a jamais existé en territoire de Gatsibu; aucune trace de tourbe ni de charbon n'a été relevée à ce jour. Des Missionnaires ayant séjourné de nombreuses années dans la région ne se trouvent pas en territoire de Gatsibu: nous n'avons pas su nous renseigner auprès d'eux à ce sujet.

Messieurs les Ingénieurs du Symiru n'ont pas su nous renseigner à ce sujet.

Les indigènes déclarent ne savoir nous renseigner, leurs pères ne leur

Gatsibu

- 25 -

ayant jamais parlé de grandes forêts.

D'après ce que les indigènes nous déclarent, la région de Gatsibu, en principal la région du Mutara était moins boisée auparavant; avant l'arrivée des européens le Mutara formait de grands pâturages.

#### Question 52

Le déboisement effectué à ce jour est sans importance, l'indigène ne coupant que des arbustes épineux pour le chauffage. Le défrichage pour la création de plantations se pratique très peu en territoire de Gatsibu, l'indigène disposant d'assez de terres non boisées pour les cultures.

Le programme pour le reboisement (eucalyptus et black-wattle) est en exécution dans une partie du territoire: c'est la région du Rukiga, (haute altitude) qui semble se prêter le mieux à ces essais. Le Buganza ne donne pas de résultats concluants, les termites se rencontrant en grande quantité et détruisant la plus grande partie des jeunes plants.

#### Question 53

Il n'y a pas de forêts proprement dites en territoire de Gatsibu: nous y rencontrons la savane boisée: ce n'est qu'en somme dans les galeries se trouvant le long de certaines rivières (Muvumba, Kakitumba et Kagera) que l'on rencontre certaines essences qu'on pourrait qualifier d'arbre, essences qui d'ailleurs ne conviennent qu'au chauffage. Sur certaines collines on rencontre des arbres d'une certaine hauteur et d'une certaine épaisseur appelés "milumba" et dont l'écorce sert parfois à fabriquer des tissus indigènes. La forme de ces arbres ne permet toutefois pas de les employer comme bois de construction.

Au poste de Gatsibu on trouve plusieurs milliers d'eucalyptus et quelques centaines de black-wattle qui ont bon aspect et dont une partie date de plusieurs années. Ce bois peut être utilement employé comme bois de construction. Sur plusieurs collines du territoire on rencontre quelques eucalyptus et black-wattle.

a/ Superficie de la région boisée: environ 1400 km<sup>2</sup> de savane boisée (pas de forêts).

b/ Noms indigènes des essences communes au territoire de Gatsibu et densité: Umugo (80%) - umuniania (10%) - umukinga (3%) - umugenge (2%) - umugunga, umusagara, umuduha, umuvumu, umuenzi, umushishi, umunionzo (au total 5%)

c/ Propriété qui caractérise chacune de ces essences:

Umugo-umuniania-umukinga-umugenge-umugunga: arbustes épineux

Umusagara: arbuste à feuilles de ressemblance au caféier

Umuduha: latex blanc-purgatif.

Umuvumu: (milumba) arbre à écorce pour tissus indigènes

Umuenzi: euphorbe: arbuste à latex blanc-racine purgative

Umushishi: arbuste à propriétés médicinales (santal).

Umunionzo: arbre à fleurs rouges (nom commun: flamboyant).

### IV - INDUSTRIES INDIGENES

#### Question 54

Les industries indigènes du territoire sont:

La corderie

a/ Les cordes et ficelles sont employées généralement pour la fabrication d'engins de chasse-atrapes et filats.

b/ Les matières premières employées sont: les fibres du gros rameau qui supporte le régime des fruits du bananier; l'umugwegwe ou sansevière, cette plante grasse se rencontre assez fréquemment dans l'Est du territoire.

c/ Les fibres des gros rameaux provenant des bananiers sont tressées sans autre préparation. Les feuilles ou tiges de l'umugwegwe sont battues sur une pierre à l'aide d'un morceau de bois; les fibres ainsi obtenues sont séchées et tressées en ficelles.

d/débouchés sur place parmi les indigènes ✓-----

La vannerie:

Vannerie grossière fabriquée par les Bahutu et composée de paniers, assiettes, nattes.

Vannerie fine fabriquée par les femmes Batutsi: petits paniers, assiettes, nattes, corbeilles avec couvercle parfois recouvertes de perles.

-----e/ Les fibres de la sansivière ou unugwagwe pourraient être utilement exportées si les quantités existantes sont conséquentes et que les prix de revient sont avantageux.

Vannerie (suite)

a/ usage domestique et d'ornementation

b/ textiles indigènes (fibres) "urumamfu et urufundzo"

c/ Tressage des fibres sous différentes formes

d/ parmi la population et vente aux européens (objets de collection)

e/ aucun avenir.

La poterie

a/ Pour les besoins ménagers: récipients à eau, à lait, à bière, etc. vases pour l'ornementation, pipes pour les indigènes.

b/ Terre glaise se trouvant près des marais dans tout le territoire

c/ se fabriquent complètement à la main en superposant des rouleaux de argile l'un sur l'autre. L'objet est poli à l'aide d'un morceau de gourde indigène (colocasse). Après être resté 3 jours à l'ombre l'objet est repoli une seconde fois avec de l'eau puis laissé un jour exposé au soleil, ensuite un jour à l'ombre et par près soumis à la cuisson.

d/ Vente parmi les indigènes; petite vases artistiques pour la vente aux européens.

e/ Aucun avenir pour l'exportation.

Industrie du fer:

a/ fabrication des hoes, serpes, haches, lances, pointes de flèches.

b/ Minerai de fer se trouvant à la colline Mutumba au Mutari, en territoire de Gatsibu.

c/ Le minerai de fer est fondu d'une façon très primitive à l'aide du soufflet de forge. Le combustible est le charbon de bois, le fer est ensuite forgé sur les formes voulues.

d/ Parmi la population indigène du territoire.

e/ Avenir limité au pays.

#### N - REGIME PENITENTIAIRE.

##### Question 55

Les prévenus en cas de maladie sont traités par le Médecin de Gatsibu (Etat)

Ils sont visités par le même Médecin au moment de leur incarcération.

#### O - RAVITAILLEMENT DES CENTRES EUROPEENS.

##### Question 56

Les indigènes fournissent les vivres aux autorités européennes soit pour les besoins de l'administration, soit pour les besoins personnels contre rémunération basée sur le prix en vigueur dans le commerce libre (ceci en temps normal).

Gatsibu

- 27 -

En temps de disette les prix variaient d'après les facilités ou difficultés pour se procurer ces vivres. Il est à noter que pour le moment le prix du lait, beurre, oeufs, viande, etc. a été doublé, voir triplé sur les années 1927-1928.

Comme il est dit ci-dessus, en temps normal, les prix payés par l'administration pour l'acquisition des vivres sont les mêmes que ceux généralement en vigueur dans les transactions s'opérant librement. En ce temps de disette les prix varient du jour au lendemain dans les transactions libres. Il serait difficile à l'administration de suivre ce mouvement. Pour ce motif l'administration achète le moins possible à l'indigène, les rationnaires recevant une partie de leur nourriture par des vivres importés d'autres régions (riz et farine de manioc).

P - COUT DE LA RATION.

Question 37

Coût de la ration réglementaire depuis le début de l'année: 1929 :

Le prix moyen de la ration pendant l'année 1929 a été de 1,40 F.

Commencé en janvier à 1,24 F pour atteindre en octobre le prix de 2,45 F.

A la date du 1 janvier 1928 le prix de la même ration coûtait 6,55 F.

-----  
FIN.

Gatsibu, novembre 1929,  
Le Délégué,  
(s) STOFFIN.